

DÉCISION

**approuvant l'emplacement de moindre impact des postes 225/90/20 kV sur la commune de
Chéry, et des fuseaux de moindre impact de leurs raccordements au réseau public de
transport d'électricité**

Le préfet du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L.321-1 et suivants et les articles R.321-1 et suivants ;
Vu la circulaire n° 47498 MZ/PE du 9 septembre 2002 sur le développement des réseaux publics de
transport et de distribution d'électricité
Vu le dossier de concertation de RTE ;
Vu le compte-rendu de la réunion de concertation du 26 juin 2025 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont approuvés tels que mentionnés aux plans annexés à la présente décision :

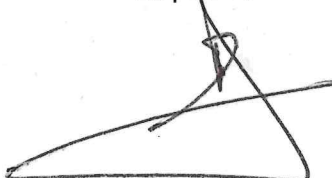
- l'emplacement de moindre impact à l'intérieur duquel seront situés les postes RTE et ENEDIS mitoyens (225/90/20 kV) situés sur la commune de Chéry,
- le fuseau de moindre impact à l'intérieur duquel sera situé du raccordement aérien du poste RTE au réseau 225 kV,
- le fuseau de moindre impact à l'intérieur duquel sera situé le raccordement souterrain du poste RTE au réseau 90 kV,
- le fuseau de moindre impact à l'intérieur duquel sera situé le raccordement du groupe de traction SNCF de MUSSAY aux lignes aériennes 90 kV GENEVRAIE-MUSSAY-VILLEMENT C1 et MUSSAY-VERDIN C1.

Article 2 : une copie de la présente décision est transmise à RTE et ENEDIS.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture du Cher et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

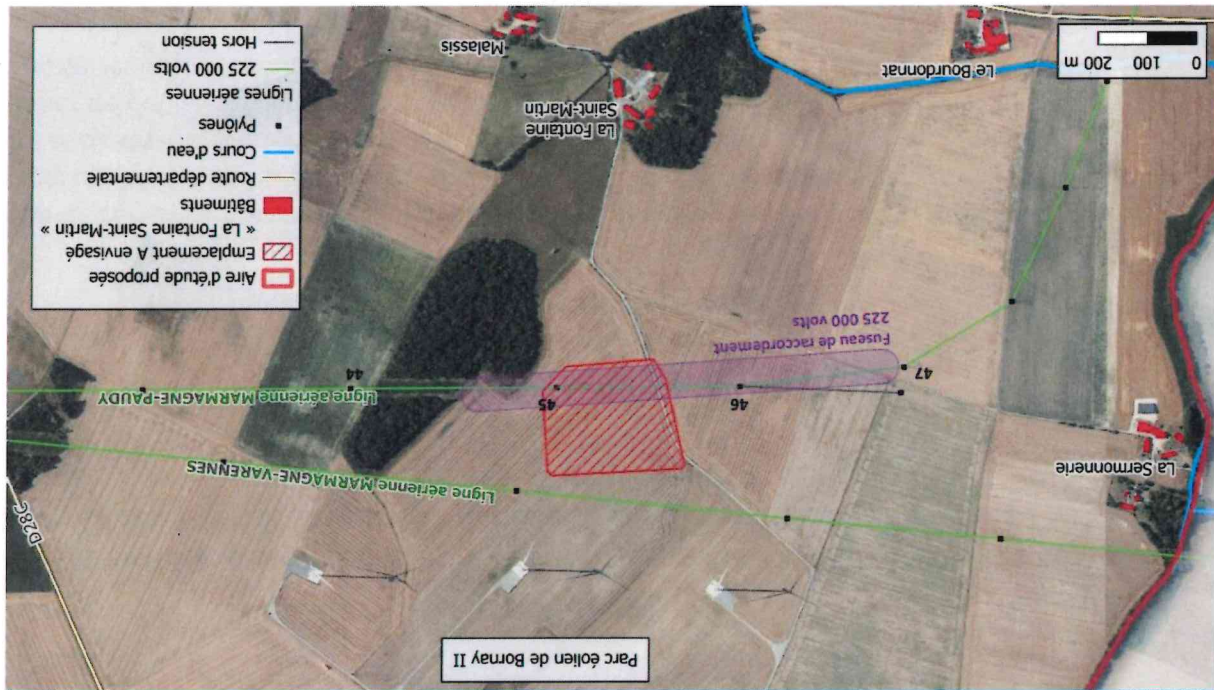
Fait à Bourges, le **21 AOUT 2025**

Le préfet

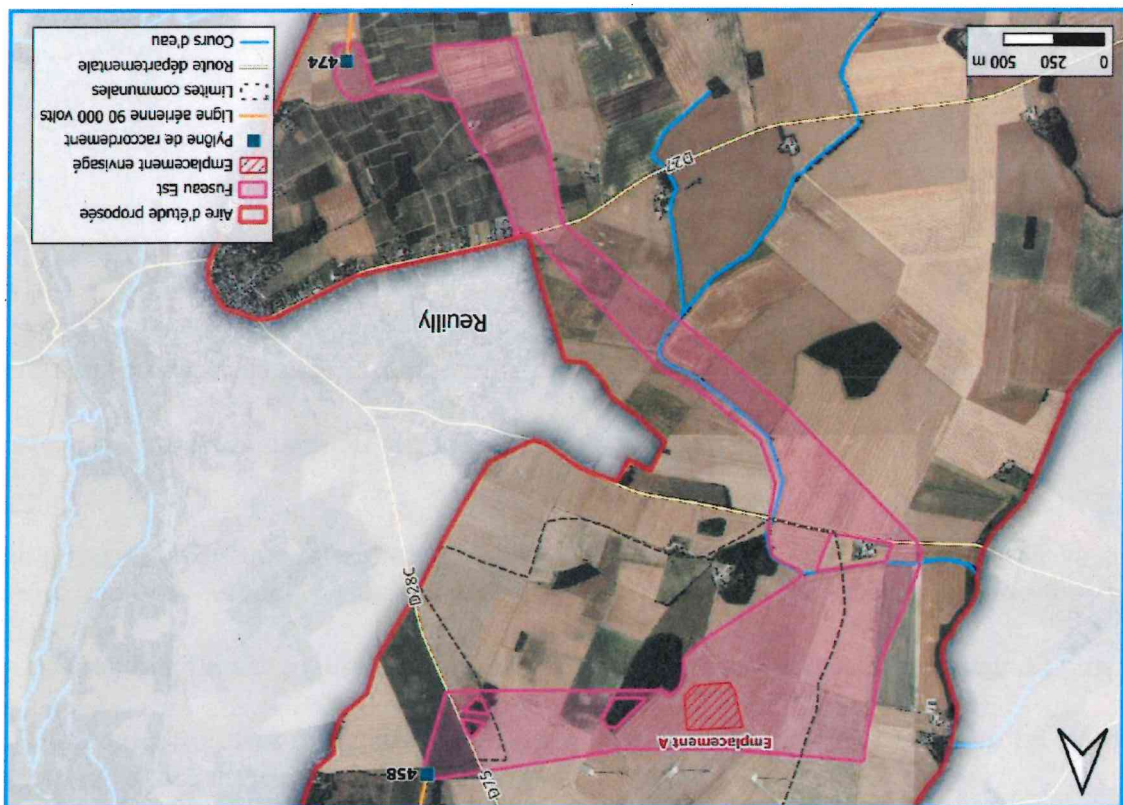


Annexe à la décision

Emplacement de moindre impact retenu pour le poste (emplacement A sur la commune de Chéry) et son raccordement aérien en 225 kV



Fuseau de moindre impact retenu pour le raccordement souterrain en 90 kV du futur poste



Fuseau de moindre impact retenu pour le raccordement aérien en 90 kV du poste de Mussay

